

L'OBSERVATEUR

de la Cohésion Sociale

Bulletin Trimestriel de l'Observatoire de la Solidarité et de la Cohésion Sociale

INCENDIES RECURRENTS,

Vigilance !



Comme les trimestres précédents, votre Bulletin “ **L'OBSERVATEUR de la Cohésion Sociale** ” vous retrace les faits du trimestre et propose des solutions, dans le but du renforcement de la cohésion sociale.

Le troisième trimestre de l'année 2018 a été marqué en Côte d'Ivoire par des faits qui ont porté un coup à la cohésion sociale.

Sur le plan démocratique, le pays a continué le cycle électoral commencé depuis 2015 avec l'élection du Président de la République, en ouvrant la campagne pour les élections communales et régionales, le 28 septembre.

Ces élections se dérouleront dans une atmosphère empreinte de tension que les populations de la Côte d'Ivoire n'avaient plus observée depuis 2011. En effet, la coalition politique au pouvoir depuis avril 2011 commence à enregistrer des difficultés au niveau de sa cohésion. Les incompréhensions entre les leaders de la coalition, mises au grand jour par les interventions des uns et des autres alimentent la passion de leurs partisans, rendant ainsi le verbe et les comportements inamicaux, violents, voire dangereux pour la cohésion sociale.

Faut-il le rappeler, la formation de cette coalition RHDP, depuis le 18 mai 2005 et son renforcement après son accession au pouvoir, avaient permis à la Côte d'Ivoire d'aboutir à une paix qui a favorisé des progrès économiques et sociaux considérables et le renforcement de la cohésion sociale.

En effet, la coalition RHDP avait réussi à créer un environnement politique bipolaire, avec un équilibre presque parfait des forces et ensuite une majorité effective au pouvoir qui a pu garantir le calme et la paix depuis huit (8) ans dans notre pays, la Côte d'Ivoire.

Cependant, les récentes divergences politiques et les rivalités entre ses acteurs com-

encent à entamer la cohésion sociale qui, pourtant, s'améliorait significativement au prix des efforts consentis par le Gouvernement mais aussi et surtout par la majorité des ivoiriens.

Dans cette atmosphère de plus en plus tendue, le troisième trimestre de 2018 a été marqué par des événements aussi variés que tragiques d'origine naturelle ou humaine.

Il s'agit pour l'essentiel, des incendies, des inondations, des actions des coupeurs de routes, de la difficile rentrée des classes, des intoxications alimentaires et autres.

De tous ces événements survenus dans cette période, les incendies constituent les faits majeurs dont la répartition géographique classe le district d'Abidjan en tête avec plus 60% des cas. A côté des incendies, l'on a noté également les inondations qui ont été enregistrées au Nord et à l'Ouest du pays sans oublier le phénomène récurrent des coupeurs de route.

Votre Bulletin **L'OBSERVATEUR de la Cohésion sociale** relève aussi les réponses apportées dans certaines circonstances difficiles pour les populations. Il lance également un appel à davantage de vigilance et d'anticipation sur la survenance de ces faits fragilisant la cohésion sociale dans notre pays.

COULIBALY Tiohozon Ibrahima
Directeur Général

Sommaire

Actualité _____ P.3

Etat de la Cohésion Sociale _P.4-5

Plaidoyer _____ P.6

L'OSCS en mouvement ____ P.7

Zoom Sur... _____ P.8

ATTENTION ! LES FEUX DÉVASTATEURS RODENT

Trois cent quatre-vingt-treize (393) cas d'incendie, soit trente (30) cas en moyenne par semaine, enregistrés au cours du troisième trimestre 2018, ont fait 18 morts, 10 blessés et causé des dégâts matériels considérables, avec entre autres, la destruction de maisons, de véhicules, de magasins...

Trois (3) cas de ces incendies retiendront notre attention compte tenu de l'importance des dégâts qu'ils ont causés. Ce sont ceux de Grand-Bassam, Divo et Adjamé qui ont fait au total dix-huit (18) morts et dix (10) blessés.

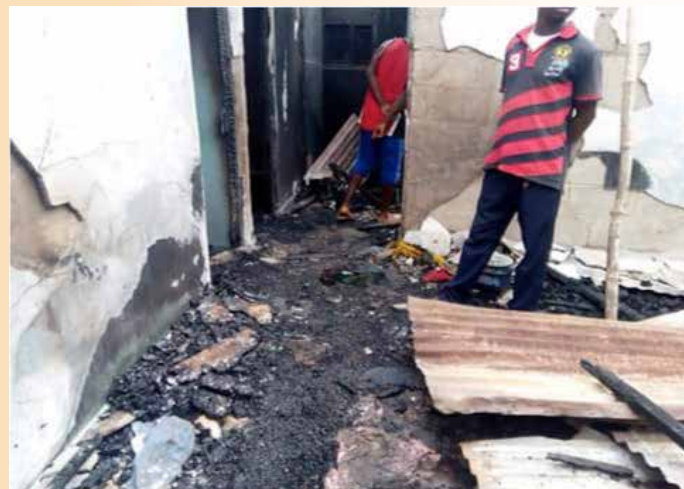
A Grand-Bassam, les feux emportent toute une villa et ses occupants

Dans la nuit du mercredi 25 au jeudi 26 juillet 2018, un incendie a consumé une villa basse de quatre (04) pièces au quartier CAFOP II et arraché à l'affection des leurs ses occupants : une sexagénaire et les membres de sa famille ont péri dans le feu. Les causes de cet incendie restent à élucider. La dame y vivait avec son fils d'environ 30 ans et une fille de maison. Elle avait reçu pour les vacances, ses six (06) petits-enfants âgés de 02 à 08 ans. Au total, neuf (09) personnes ont été emportées par cet incendie : la dame, son fils d'environ 30 ans, ses six (06) petits-enfants et sa fille de ménage. Alertés par les flammes aux environs de 03 heures du matin, des jeunes gens ont accouru vers la maison où ils ont pu constater l'intensité du feu au niveau du salon. Le manque de véhicule d'intervention et d'équipement a empêché les policiers et le détachement du Groupement des Sapeurs-Pompiers Militaire (GSPM) basé à Grand-Bassam de faire face à cet incendie. Finalement, ce n'est qu'à 06h38mn qu'une unité du GSPM d'Abidjan-Indénie est arrivée sur les lieux où le pire s'était déjà produit.

A Divo, un incendie décime tous les occupants du domicile de M. Bahi

Dans la nuit du mardi 21 au mercredi 22 août 2018, au quartier Konankro-Château, un incendie a ravagé le domicile de Monsieur BAHI Yo Yves, professeur de Sciences de la Vie et de la Terre (SVT) au Lycée Moderne 1 de Divo, faisant huit (08) morts.

Aux environs de 02 heures du matin, des voisins attirés par les flammes et la fumée qui provenaient de la maison ont été freinés dans leur action de secours par le manque d'eau et surtout par des antivols solidement fixés aux fenêtres et empêchant l'accès à l'intérieur de la maison. Après plusieurs heures de lutte contre les flammes, ils parviennent à vaincre le feu, sans toutefois réussir à sauver des vies. Le chef de famille, ses trois (03) enfants et trois (03) autres enfants venus passer les vacances chez lui, ont tous péri dans le feu. Les corps de cinq (05) enfants asphyxiés ont été retrouvés dans une chambre et ceux du chef de famille et de son fils d'environ deux (02) ans, calcinés ont été découverts dans une autre chambre. Grande était la désolation ! En voyage au moment des faits, seule la conjointe du professeur a échappé à ce drame. Arrivée à Divo, le jour suivant, elle a, par ailleurs, révélé la disparition de l'un des enfants dont le corps n'avait pu être découvert plutôt dans les décombres.



Une vue de la maison de M. Bahi après l'incendie

A Adjamé, la fête de la Tabaski a tourné au drame dans la famille Cissé

Le mardi 21 août, l'explosion d'une bouteille de gaz butane a causé la mort d'une femme. Dix (10) autres personnes dont cinq (05) hommes et cinq (05) femmes qui se trouvaient dans la cour, ont été grièvement blessées et internées au centre des Grands Brûlés du CHU de Cocody.

Le Professeur Mariatou Koné apporte la compassion du Gouvernement aux familles explorées et aux victimes

Sensible aux drames de ces familles, Madame la Ministre de la Solidarité, de la Cohésion Sociale et de la Lutte contre la Pauvreté (Mscslp), le Professeur Mariatou KONE, s'est rendue à Grand-Bassam quelques heures après l'incendie, pour exprimer la compassion du Gouvernement à la famille endeuillée. Elle a ensuite remis aux familles des victimes, la somme de 9 millions de FCFA pour les soutenir dans l'organisation des obsèques. Elle a également assuré la prise en charge psychologique des parents qui étaient dans le besoin.

Pour Divo, le jeudi 23 août 2018, Madame la Ministre a dépêché, le Directeur Général de l'Observatoire de la Solidarité et de la Cohésion Sociale (OSCS) à la tête d'une délégation, pour constater les faits et exprimer la solidarité du Gouvernement à la famille des victimes décédées. Le jeudi 08 novembre 2018, une autre délégation du Mscslp, conduite par le Directeur Général de l'OSCS a exprimé la compassion et le réconfort de la Nation aux familles explorées. Les familles endeuillées ont bénéficié d'un soutien de 5 600 000 FCFA afin de faire face aux charges funéraires.

En attendant que les enquêtes déterminent les causes exactes de ces incendies et face à des incendies de plus en plus dévastateurs qui ont déjà endeuillé plusieurs familles à Abidjan comme à l'intérieur du pays depuis le début de l'année, les attitudes suivantes sont à observer par les populations pour éviter la survenue de nouveaux drames :

- Vérifier régulièrement l'intégrité des bouteilles de gaz et des raccords pour s'assurer de l'absence de fuite de gaz avant l'utilisation des bouteilles de gaz ;
- Fermer hermétiquement les bouteilles de gaz après usage ;
- Mettre en place et entretenir régulièrement des extincteurs accessibles ;
- Éviter des dépôts de gaz contigus aux habitations ;
- Éviter de dormir avec des bougies allumées ;
- Prévoir des issues de secours en cas d'incendie ;
- Aérer immédiatement les locaux en ouvrant portes et fenêtres en cas de déclenchement d'un incendie ;
- Éviter les branchements électriques anarchiques ;
- Installer des disjoncteurs différentiels ;
- Éviter les surcharges des prises et multiprises ;
- Effectuer une vérification périodique et un entretien régulier des installations électriques.

Ferdinand MEKAPEU

Une petite étincelle négligée peut causer un vaste incendie.

Proverbe chinois.

LA COHÉSION SOCIALE TROUBLÉE PAR L'INSÉCURITÉ ET LES GRÈVES

Le troisième trimestre de cette année 2018 a été essentiellement émaillé de faits liés à la sécurité des biens et des personnes (99, 52%) notamment les actions de coupeurs de routes et des incendies meurtriers. Les incendies de Grand-Bassam et de Divo qui ont fait 17 morts et 13 blessés avec de nombreux dégâts matériels sont révélateurs. A cela, il faut ajouter les accidents de la route avec 120 morts et 6617 blessés selon les données recueillies par les moniteurs de l'OSCS.

Le feu endeuille des familles

Par rapport au trimestre passé, bien que le nombre d'incendies soit en baisse, passant de 384 à 348, l'on enregistre plus de dégâts. Ce troisième trimestre, les incendies ont fait 19 morts dont 04 hommes, 04 femmes et 11 enfants. Les cas les plus marquants sont les incendies de maison de Grand-Bassam le 25 juillet avec 09 morts dont 01 homme, 02 femmes et 06 enfants et de Divo le 22 août avec 08 morts dont 01 homme et 07 enfants.

Il faut ajouter à cela ceux d'Adjamé et de Gonaté qui ont fait respectivement un (01) mort (une femme), 10 blessés (05 hommes et 05 femmes) et un (01) mort, deux (02) blessés (tous des hommes). Les causes semblent être une fois de plus, pour la plupart, les feux de gaz et les courts-circuits, mais aussi, la vétusté des installations électriques.



Accident de la route à Yopougon impliquant un taxi communal et un tricycle



Madame la Ministre Mariatou KONE apporte la compassion du Gouvernement aux membres de la famille endeuillée de Grand-Bassam

A l'occasion de ces instants pénibles pour les familles éplorées et pour la communauté nationale, le Gouvernement à travers la Ministre en charge de la solidarité, le Professeur Mariatou KONE, a exprimé aux familles sa compassion et les a soutenues pour faire face aux frais funéraires.

Les accidents de la route continuent de tuer et de créer la désolation dans les familles

120 morts (91 hommes, 16 femmes et 13 cas dont le sexe n'a pas été identifié) et 6617 blessés (4594 hommes, 1615 femmes et 408 cas dont le sexe n'a pas été identifié), tel est le bilan humain des accidents de la route de ce trimestre.

Une fois de plus, l'imprudence des piétons et l'indiscipline des conducteurs d'automobiles et de motos, qui ne respectent pas le code de la route, ont occasionné selon les données recueillies par l'OSCS, 3301 accidents (soient 84% de l'ensemble des faits recueillis) dont 1217 impliquant des motos et tricycles et 1413 ayant provoqué des reversements de piétons.

Face à ces importants dégâts, le Gouvernement a décidé d'engager de nombreuses actions y compris l'instauration du permis à points en vue de prévenir les accidents de la route. Vivement que cette dernière disposition entre en vigueur. En effet, après plusieurs campagnes de sensibilisation, les mesures répressives semblent nécessaires pour mettre fin à l'hécatombe.

Baisse des agressions : Les mesures sécuritaires mises en place commencent-elles à porter des fruits ?

Comparativement au trimestre précédent, les diverses formes d'agressions pour ce trimestre ont fait moins de dégâts. Vingt-deux (22) morts, soit le quart du trimestre passé pour les faits que l'OSCS a enregistrés.

Le préjudice provoqué par ces agressions et vols est de plus de cent-cinquante-et-un millions six-cent-onze-mille (151 611 000) francs CFA ; ce qui représente moins de la moitié de celui du trimestre passé.

Faut-il en déduire que les importants moyens dégagés par l'Etat pour enrayer toutes les formes d'agressions ont commencé à porter leurs fruits ? Si c'est le cas, cet effort est à saluer.

Cependant, il faut remarquer que les coupeurs de routes sont revenus à la charge avec 22 cas relevés pour plus de quarante-cinq millions (45 000 000) francs CFA emportés sur plusieurs axes routiers du pays : Dabou - Grand Lahou au PK 10, Dabou-Akakro, Kongoli-Ettokro (Daoukro), Bouna-Doropo, Kotouba-Saboukpa (Nassian), Issia-Guibéroua, Niakara-Tafiré, Presso-Takikro (Agnibilékro), Bangolo-Duékoué, Pohan-Guéya (Bloléquin)

C'est le lieu d'appeler l'attention des autorités sécuritaires afin qu'elles maintiennent en place et renforcent le dispositif sécuritaire pour endiguer ce phénomène.

Après Abidjan, les inondations font des dégâts importants à l'intérieur du pays

Moins meurtrières que celles du trimestre passé, les inondations du troisième trimestre 2018 dues en partie à la crue des fleuves ivoiriens (Sassandra, Bandama, Cavally, Comoé et la Mé), ont quand même fait deux (02) décès dont un (01) homme et une (01) femme et 08 blessés. On dénombre aussi 1482 familles sinistrées avec 1410 maisons inondées et 87 complètement ou partiellement détruites dans 22 localités de l'intérieur du pays : Bouafilé, Appimandoum, Ambokoi et Dioulakro (Affery), Banankoro (Kaniasso), Kolokaha (Mankono), Siempurgo, Hèrèmanono (Boundiali), Kafolo-Pac (Sikolo), Sanaoulé et Tiana (Kouto), Kpakini (Nassian), Biasso (Adzopé), Tabou, Tengréla, Dimbokro, Duékoué, Grabo, Grand-Lahou, Zuénoula et Grand-Bassam.



Une vue de la ville de Zuénoula après la crue du fleuve Bandaman.

A ce bilan, il faut ajouter les dégâts matériels importants (destruction de cultures, de documents, de meubles, et perte d'argent, etc.) causés par les inondations, provoquant la désolation dans de nombreuses familles.

Face à ces situations, l'Etat et certains particuliers ont exprimé leur compassion et leurs soutiens aux populations sinistrées par des dons en vivres et non vivres.

C'est le lieu d'interpeller les populations pour qu'elles évitent de construire dans les lits des cours d'eau afin de prévenir pareilles situations.

Des mouvements de grève perturbent la trêve sociale

Le Gouvernement ivoirien, sous la houlette du Premier Ministre, et les organisations syndicales ont signé le 17 août 2017, le protocole d'accord, devant aboutir à une trêve sociale de cinq ans en vue de permettre au Gouvernement de mobiliser des ressources afin d'améliorer les conditions de vie des populations.

Mais cette trêve qui devrait se traduire par un climat social apaisé, se trouve perturbée par les manifestations d'élèves et étudiants mais aussi par les grèves des pompiers civils et des agents de la police universitaire dont les actions troublent la quiétude des populations.

Une fois encore les élèves et étudiants ont manifesté, perturbant et arrêtant les cours pour dénoncer, les frais d'inscription élevés et anarchiques imposés par les COGES en début d'année scolaire.

A cet effet, il serait judicieux que le Ministère en charge de l'éducation, à défaut de les supprimer, apporte des précisions sur la destination de ces frais additionnels aux frais d'inscription, qui continuent d'augmenter au fil des années et qui varient selon les établissements.

En ce qui concerne les pompiers civils, ils ont observé ce troisième trimestre une grève qu'ils avaient débutée les trimestres précédents, parce que leurs revendications qui portent entre autres sur le redéploiement dans les centres de Secours d'urgence du matériel stocké à la Direction Générale, leur formation administrative et technique, la clarification de leur statut, l'application d'un plan de carrière...n'ont pas encore connu une suite favorable.

Quant aux agents de la police universitaire, ils ont manifesté à la station régionale de la Radiodiffusion Télévision Ivoirienne de Bouaké pour revendiquer leur intégration à la fonction publique et le paiement de plus de cinq années d'arriérés de salaire. Cette grève durait depuis 02 mois déjà.

Les conflits fonciers toujours d'actualité

À Abidjan, dans la commune de Yopougon, l'opération de déguerpissement du quartier Konan Ferrant le 11 juillet, a fait 01 mort et 04 blessés (tous des hommes). L'opération a viré au drame car les populations qui occupaient illégalement le site, s'y opposaient et ont été contraintes par les forces de l'ordre de libérer la parcelle.

Aussi dans le milieu rural, des conflits fonciers ont éclaté et fait un (01) mort et 25 blessés. En effet, le 03 juillet un conflit a opposé les populations de Ganaoni et de Pindjou à Boundiali, ce conflit a fait 20

blessés (hommes).

A Guitry précisément à Dioulabougou, le 10 septembre un conflit a vu le jour entre les populations et a fait 01 mort (homme) et 05 blessés dont 02 hommes et 03 femmes.

Pour mettre fin à ces conflits, le Gouvernement doit faire de la gestion du foncier rural une priorité en accélérant résolument le processus de délimitation des terroirs. Pour le foncier urbain, une sensibilisation doit être faite auprès des populations pour éviter d'occuper illégalement des sites. Mais aussi des mesures coercitives doivent être appliquées pour dissuader ceux qui refusent de respecter la loi.

FREQUENCE DES FAITS PAR DOMAINE DE VIE		
Domaine de vie	Nombre de Faits	Proportion en %
Sécurité des biens et personnes	3909	99,52
Foncier et logement	6	0,15
Education	4	0,10
Emploi et revenu	3	0,07
Infrastructures socio-économiques	2	0,05
Culture et culturel	1	0,03
Alimentation et nutrition	1	0,03
TOTAL	3928	100

Les faits par domaine de vie.

La cohésion sociale mise à mal

Tous ces faits et incidents ont impacté négativement la cohésion sociale. Les incendies, les inondations, les agressions des coupeurs de routes et autres bandits et les conflits fonciers ont entraîné des dommages humains et matériels qui ont affecté des familles, des communautés et distendu des liens sociaux.

Les familles ou les communautés, victimes ou rendues vulnérables, regardent les responsables de leur nouvelle situation avec méfiance et ressentiment. C'est le cas des populations de Ganaoni et de Pindjou après le conflit foncier et celles de Konan Ferrant de Yopougon vis-à-vis des forces de l'ordre.

Les autorités lors des inondations ou des drames ont été souvent l'objet de critiques à tort ou à raison de la part de certaines victimes qui ont développé des sentiments de personnes abandonnées à leur sort et ce, malgré les efforts du Gouvernement. Pour ces victimes, l'Etat n'interviendrait pas promptement, suffisamment et équitablement.

Le climat d'insécurité et de peur instauré au sein des populations des zones en proie à l'action des coupeurs de routes, nourrit chez elles quelquefois le sentiment de n'être pas suffisamment protégées par le Gouvernement et donc d'abandon.

La reprise des grèves a entraîné une ébullition du front social, marquée par des actes de violence et de vandalisme à l'égard des populations, des symboles de l'Etat mais surtout par la rupture du dialogue entre les différents acteurs des domaines concernés (Education, Administration du territoire...).

Il apparaît impérieux de prendre les dispositions nécessaires pour rétablir le climat de confiance entre les populations mais aussi entre l'Etat et les populations en prenant en compte leurs sentiments et en accélérant les processus de résolution de toutes ces situations pouvant entacher la cohésion sociale.

Cyrille AMANI

INCENDIES MEURTRIERS ET DEVASTATEURS : ARRÊTONS LE FEU ! ÉDUCATION : ANTICIPONS SUR LES GRÈVES POUR SAUVER L'ÉCOLE

Incendies : davantage de prudence pour les éviter

393 cas d'incendie ont été enregistrés au cours du troisième trimestre de 2018 avec 19 morts. Ceux de Grand Bassam et de Divo qui ont été les plus meurtriers retiendront notre attention.

A Grand Bassam au quartier CAFOP II, le 25 juillet 2018, pendant qu'ils dormaient, les occupants d'une villa basse ont été surpris par un incendie dans leur domicile aux environs de 03h du matin. Alertés, des jeunes ont tenté en vain de les secourir. Ce n'est qu'à 06h30 qu'une unité du GSPM (Groupement des Sapeurs Pompiers Militaires) est arrivée sur les lieux et a pu éteindre le feu.

Moins d'un mois plus tard, le mercredi 22 août 2018, aux environs de 02h du matin, un autre incendie de domicile est survenu à Divo au quartier Konankro. Des voisins qui ont tenté d'éteindre les flammes ont été ralentis dans leur action par le manque d'eau et surtout par des antivols solidement fixés aux fenêtres de la maison. Après plusieurs heures de lutte acharnée contre les flammes, ils ont réussi à éteindre l'incendie.

Ces deux incendies de domiciles ont causé d'importants dégâts, tant humains que matériels.

A grand-Bassam et à Divo, toutes les personnes présentes dans les maisons en feu ont péri.

A Bassam, ce sont neuf (9) personnes qui ont perdu la vie dont deux (2) femmes, un (1) homme et six (6) enfants dont cinq (5) garçons et une (1) fillette.

A Divo, les corps de sept (07) enfants et du chef de famille ont été découverts dans les cendres et les décombres. Au total, huit (8) personnes ont été emportées par cet autre incendie.

Face à l'ampleur de ces drames, Madame la Ministre de la Solidarité, de la Cohésion Sociale et de la Lutte contre la Pauvreté a apporté la compassion du Gouvernement aux familles éplorées.

Si les causes des incendies à l'origine de ces deux drames restent encore à déterminer à l'instar de plusieurs autres incendies, il ressort de façon récurrente que les incendies enregistrés semblent être le plus souvent causés par des courts-circuits, des explosions de bouteilles de gaz butane, des feux mal éteints, des branchements électriques anarchiques, etc.

Ces deux incendies meurtriers présentent des similitudes :

- **Elles ont eu lieu dans des domiciles tard la nuit pendant que leurs occupants étaient endormis.**
- **Les voisins ont déployé des efforts pour secourir les victimes dans un élan de solidarité, mais ils ont échoué à cause d'antivols métalliques aux fenêtres qui ont empêché l'accès à l'intérieur des maisons ou par le manque d'eau.**
- **Aucun survivant au niveau des occupants des deux maisons.**

La récurrence des incendies et l'ampleur des dommages qu'ils causent, inquiètent les populations.

Les incendies ont fait au cours de ce seul trimestre 19 morts, 13 blessés et de nombreux dégâts matériels. Des chiffres qui à tous égards, devraient attirer l'attention de tous sur les causes des différents incendies mais surtout sur la nécessité de prendre des

dispositions pour les éviter.

En effet face à ces incendies de plus en plus fréquents et meurtriers, chaque acteur devrait redoubler de vigilance et d'efforts pour arrêter leur répétition.

Ainsi le **Ministère de la Construction, du logement, de l'Assainissement et de l'Urbanisme** devrait imposer l'installation des alarmes incendie dans toutes les maisons.

L'Office National de la Protection Civile (ONPC) devrait pour sa part sensibiliser davantage les populations à l'utilisation sécuritaire du gaz butane et de l'électricité et mieux équiper les pompiers civils en matériels adaptés pour faire face aux incendies.

Quant à la **Compagnie Ivoirienne d'Electricité (CIE)**, elle devrait s'imposer de procéder régulièrement au contrôle des installations électriques surtout dans les marchés et de rendre plus souples les conditions d'acquisition de compteurs électriques afin de lutter contre les branchements anarchiques.

En ce qui concerne le **Groupement des Sapeurs-Pompiers Militaires (GSPM)**, il devrait vulgariser les formations sur la gestion sécuritaire des incendies.

Et **les populations** pour leur part, gagneraient à éviter les branchements électriques anarchiques, à déposer les bougies allumées dans des récipients métalliques, à éteindre les bougies après usage et avant d'aller au lit, à s'assurer de la fermeture des bouteilles de gaz après chaque utilisation, à veiller au contrôle régulier des installations électriques dans les maisons et les commerces et à prévoir dans les maisons des issues de secours en cas d'incendie.

Faire la lumière sur les cotisations en milieu scolaire pour réduire les grèves

La rentrée scolaire 2018-2019 qui s'est effectuée le lundi 10 septembre a enregistré des perturbations dans plusieurs établissements scolaires du pays.

En effet, des membres de la Fédération Estudiantine et Scolaire de Côte d'Ivoire (FESCI) et du Comité des Elèves et Etudiants de Côte d'Ivoire (CEECI), sont entrés en grève pour protester contre ce qu'ils appellent « les faux frais » c'est-à-dire des frais annexes aux frais d'inscription, propres à chaque établissement, qu'ils jugent élevés et anarchiques, dans les collèges et lycées publics.

Il faut noter que déjà l'année dernière, les cours avaient été arrêtés dans plusieurs établissements pour les mêmes raisons pendant plusieurs jours.

Cette grève en ce début d'année scolaire devrait appeler l'attention des autorités du Ministère en charge de l'éducation, afin qu'elles fassent la lumière sur ces frais annexes qui occasionnent très souvent des perturbations et des arrêts de cours. Les grèves en milieu scolaire, faut-il le rappeler, réduisent le volume horaire d'apprentissage nécessaire qui est de 1020 heures selon les textes en vigueur en Côte d'Ivoire (800h-1100h selon l'UNESCO) et impactent négativement l'exécution des différents programmes d'enseignement et la formation des apprenants

Yacouba TOURE

L'OSCS RENFORCE SES CAPACITÉS INSTITUTIONNELLES ET OPÉRATIONNELLES

Au cours du troisième trimestre de l'année 2018, l'OSCS a réalisé des activités majeures.

Les installations des commissions régionales de l'Observatoire de la Solidarité et de la Cohésion Sociale ont le plus marqué les activités de ce trimestre

Ainsi, les commissions régionales du Guémon, du Tonkpi, de l'Agnéby-Tiassa, du district autonome de Yamoussoukro, du Lôh-Djiboua, du Hambol et du Gbéké ont été installées.

Faisant suite à l'installation de la commission régionale du district autonome d'Abidjan le 28 juin 2018 par Mme la Ministre de la Solidarité, de la Cohésion Sociale et de la Lutte contre la Pauvreté, celles de **sept (7) autres régions** ont été installées durant le troisième trimestre de 2018. Il s'agit de celles du **Guémon** (Duékoué) le 04 Juillet, du **Tonkpi** (Man) le 06 Juillet, de l'**Agnéby-Tiassa** (Agboville) le 25 Juillet, du **Bélier** (Yamoussoukro) le 21 Juillet, du **Lôh-Djiboua** (Divo) le 24 Août, du **Hambol** (Katiola) le 29 Août 2018 et du **Gbéké** (Bouaké) le 31 Août.

A chaque étape, dans son allocution, M. COULIBALY T. Ibrahima, DG de l'OSCS représentant Madame la Ministre en charge de la Solidarité et de la Cohésion sociale, s'est félicité de l'installation des commissions régionales. Il a pour cela exprimé sa gratitude aux agences du système des Nations Unies que sont ONU-Femmes, le PNUD et l'UNFPA pour leurs appuis matériels et financiers à ces installations. Il a aussi salué la Banque Africaine de Développement (BAD) pour son soutien précieux à l'OSCS à travers le Programme d'Appui au Renforcement de l'Inclusion et de la Cohésion Sociale (PARICS).



Membres de la commission régionale de l'Agneby-Tiassa

A l'issue de ses interventions, Monsieur le DG de l'OSCS a procédé à l'installation proprement dite des commissions régionales en remettant symboliquement aux Présidents desdites Commissions, le cahier de charges et du matériel informatique et de communication pour le fonctionnement des commissions régionales.

Après les cérémonies officielles d'installation, les membres des différentes commissions ont été instruits sur les notions de solidarité, de cohésion sociale et leurs rapports avec les domaines de vie, sur le Mécanisme d'alerte précoce de l'OSCS et le Système Intégré de Production et de Gestion d'Informations Stratégiques en matière de Solidarité et de Cohésion Sociale.

Renforcement des capacités des moniteurs, des monitrices et des relais communautaires sur plusieurs thématiques

Dans le but d'outiller les **moniteurs, monitrices et relais communautaires** en techniques de causerie éducative pour leur permettre de sensibiliser les populations à la cohésion sociale, la solidarité et à éviter les violences basées sur le genre, l'OSCS a organisé dans le cadre du projet « **appui à la pérennisation des outils de prévention et de gestion des conflits en Côte d'Ivoire** » initié par l'UNFPA, des sessions de renforcement des capacités de ceux-ci. Ainsi à Abidjan (Marcory, Koumassi, Port-Bouët, Abobo et Yopougon), Bouaké et Gagnoa ont eu lieu dans la période de Juillet à Septembre des ateliers de formation, au cours desquels **150** personnes ont été formées grâce à l'appui financier de l'UNFPA.



Atelier de formation des relais communautaires et moniteurs sur les techniques des causeries éducatives.

Aussi, afin d'impliquer les moniteurs, les monitrices, les leaders communautaires et les autorités administratives dans l'alerte précoce et dans la prévention des conflits, l'OSCS, à travers le projet de l'UNFPA « **Appui à la pérennisation des outils de prévention et de gestion des conflits en Côte d'Ivoire** », a organisé à leur intention deux ateliers de formation à Bouaké et Divo. Soixante-trois (**63**) personnes ont bénéficié de formation en techniques de collecte et de traitement des données en lien avec la solidarité et la cohésion sociale dans le cadre de l'alerte. Ces ateliers ont été financés par l'UNFPA.

L'OSCS avec le soutien financier d'ONU-FEMMES, dans le cadre du projet « **Les femmes et jeunes filles, actrices de la prévention des conflits à travers l'alerte précoce et les réseaux d'informations** » initié par cette agence des Nations Unies, a formé au cours de six ateliers durant ce trimestre à Abidjan, Bouna, Man, Duékoué, Odienné et Korhogo 178 médiatrices de paix en alerte précoce et en prévention des conflits pour en faire des monitrices d'alerte.

Vincent OULOTO



**Fonds des Nations Unies
pour la Population**

**L'OSCS SE DÉPLOIE SUR LE TERRITOIRE NATIONAL :
installations des commissions régionales de l'Observatoire
de la Solidarité et de la Cohésion Sociale**

Depuis le lancement officiel de l'installation des Commissions Régionales par Madame la Ministre en charge de la solidarité, le Professeur Mariatou KONE, l'OSCS procède progressivement à l'installation de ses Commissions Régionales. L'Observateur de la Cohésion Sociale revient sur cette activité pour vous.

Les fondements

L'article 16 du décret N°2008-62 du 28 février 2008 portant création, attribution, organisation et fonctionnement de l'Observatoire de la Solidarité et de la Cohésion Sociale (OSCS), stipule que pour l'exercice de ses fonctions, le Directeur de l'Observatoire dispose des Commissions Régionales, des Points Focaux Solidarité et Cohésion Sociale et de deux Départements. C'est dans ce cadre que, Madame la Ministre de la Femme, de la Protection de l'Enfant et de la Solidarité a pris l'arrêté N°41/MFPES/CAB/OSCS du 05 avril 2018 portant création et fonctionnement des Commissions Régionales de l'OSCS.

Les Commissions Régionales sont des démembrements de l'Observatoire et sont directement rattachées à la Direction Générale. Elles ont pour attribution de contribuer à la prévention des conflits, d'animer et de coordonner le mécanisme d'alerte précoce de l'OSCS, de faire le suivi des indicateurs de solidarité et de cohésion sociale, de faire l'état des lieux de la solidarité et de la cohésion sociale et de coordonner les activités des mécanismes communautaires d'alerte précoce.

Les phases d'installation des premières commissions régionales

Après la cérémonie officielle de lancement de leur installation le 28 juin 2018, ce sont au total dix (10) Commissions Régionales qui ont été installées à ce jour à travers le pays, à savoir : les Commissions Régionales du Guémon, du Tonkpi, de l'Agneby-Tiassa, du District autonome de Yamoussoukro, du Lôh-Djiboua, du Hambol, du Gbêkê, du Cavally, de San Pedro et du Kabadougou, au cours du troisième trimestre de l'année 2018. Ces installations se sont faites grâce à l'appui technique et financier des partenaires de l'OSCS que sont le PNUD, l'UNFPA, ONU Femmes et le PARICS.

Chaque mission d'installation des commissions régionales s'est déroulée en deux phases principales qui sont : la cérémonie officielle de l'installation de la Commission Régionale par Monsieur le Directeur Général de l'Observatoire de la Solidarité et de la Cohésion Sociale représentant Madame la Ministre en charge de la Solidarité, et la formation des membres de la commission installée.

Au cours de la formation, les participants ont été d'abord imprégnés des notions de solidarité et de cohésion sociale et des liens existant entre ces notions et les différents domaines de vie. Ils ont été ensuite instruits sur le mécanisme d'alerte précoce, de remontée et de traitement de l'information. Enfin ils ont été familiarisés à l'utilisation du Système Intégré de Production et de Gestion d'Informations Stratégiques en matière de Solidarité et de Cohésion Sociale (SIPGIS-SCS).

Les Commissions Régionales, des démembrements importants pour le fonctionnement de L'OSCS

Représentant au niveau régional l'OSCS, les Commissions Régionales jouent un double rôle : (i) la collecte, le traitement et la remontée de l'information et (ii) l'évaluation du niveau de la solidarité et de la cohésion sociale dans leurs circonscriptions.



M. le Directeur Général de l'OSCS et les membres de la Commission Régionale du Kabadougou.

En effet, dans le fonctionnement de son mécanisme d'alerte précoce, l'information collectée à la base par les moniteurs, monitrices et relais communautaires transitent par la Commission régionale qui procède à un recoupement, puis à un premier niveau d'analyse avant sa transmission à l'OSCS. Ce positionnement des commissions régionales fait d'elles des relais essentiels dans le fonctionnement de l'OSCS. Elles sont constituées d'acteurs issus de divers domaines (Éducation, Santé, Sécurité, Justice et Droit, gestion de Conflit, etc.) et présidées par les Préfets de Régions. Cette diversité des acteurs facilite le traitement de l'information au sein des Commissions Régionales, chaque acteur étant au fait des réalités de son domaine de compétence. La présence de ces différents acteurs facilite également l'évaluation de la solidarité et de la cohésion sociale qui est l'autre mission de ce relais technique de l'OSCS au plan régional.

La collecte et le traitement de l'information par ces acteurs multi-sectoriels au sein des Commissions Régionales et les réponses qui sont apportées aux alertes par les décideurs et acteurs de réponse, contribuent au renforcement de la solidarité et de la cohésion sociale en région pour le bien-être des populations.

Chronologie des 11 Commissions Régionales installées

1.	District d'Abidjan - 28 juin
2.	Région du Guémon - 02 Juillet
3.	Région du Tonkpi - 04 Juillet
4.	Région de l'Agneby-Tiassa - 25 Juillet
5.	District de Yamoussoukro - 31 Juillet
6.	Région du Lôh-Djiboua - 24 Août
7.	Région du Hambol - 29 Août
8.	Région du Gbêkê - 31 Août
9.	Région du Cavally - 12 Septembre
10.	Région de San Pedro - 14 Septembre
11.	Région du Kabadougou - 26 Septembre